



Le BAPE consulte le public sur les projets de réserves de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès et du lac Sabourin

Québec, le 26 juillet 2004 – Le ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une consultation du public sur les projets d'aires protégées des lacs Vaudray et Joannès et du lac Sabourin situées dans la province naturelle des Basses-terres de l'Abitibi et de la Baie James, dont les territoires ont été mis en réserve et se sont vus conférer un statut provisoire de protection à titre de réserve de biodiversité. Ce mandat débutera le 30 juillet 2004. La commission chargée de l'examen des projets et de la consultation du public sera présidée par M. John Haemmerli.

Les travaux du BAPE

Le BAPE tiendra prochainement une audience publique dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue avec l'objectif d'y associer étroitement la population et les partenaires du milieu. Les données relatives à la tenue de l'audience seront annoncées ultérieurement.

Une fois la consultation du public terminée et le rapport de la commission rédigé, le BAPE remettra son rapport au ministre, lequel transmettra au gouvernement sa recommandation concernant la possibilité de conférer au territoire mis en réserve un statut permanent de protection et les conditions applicables, le cas échéant. Il appartiendra finalement au Conseil des ministres de statuer sur la permanence des réserves de biodiversité projetées.

La documentation disponible

Le BAPE rendra accessible, et ce, **à compter du 30 juillet 2004**, la documentation relative aux aires protégées concernées, comprenant notamment les plans de conservation des territoires concernés ainsi que les cadres de protection et de gestion pour les réserves de biodiversité projetées des lacs Vaudray et Joannès et du lac Sabourin.

Cette documentation sera mise à la disposition de la population au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, 1255, rue Saint-Denis, local A.M. 100, ainsi que dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque municipale de Rouyn-Noranda, 201, avenue Dallaire ;
- Bibliothèque municipale de Val-d'Or, 600, 7^e Rue ;
- Centre éducatif forestier du lac Joannès, 703, chemin des Cèdres, quartier Mc Watters, Rouyn-Noranda ;
- Conseil de la nation Anishnabe du Lac-Simon, 1026, boulevard Cicip, Lac-Simon ;
- Conseil des Anicinapek de Kitcisakik, C.P. 5206, Val d'Or.

La documentation pourra également être consultée en tout temps dans le site Internet du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca à la rubrique *Consultation du public sur les projets d'aires protégées*.

Les règles de procédure régissant la consultation du public

Adoptée en décembre 2002, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* vise la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité du Québec et prévoit une consultation du public, pouvant être menée notamment par le BAPE, avant que ne soit attribué à certaines parties du territoire un statut permanent de protection.

Les Règles de procédure régissant la consultation du public sur les projets d'aires protégées qui guident le BAPE dans sa démarche pour mener à bien son mandat ont été adoptées par le Conseil des ministres et sont entrées en vigueur en juillet 2004.

Pour recevoir l'information

Afin d'être informé des activités du BAPE dans le dossier spécifique des projets de réserves de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès et du lac Sabourin, il est possible de s'inscrire par courriel à l'adresse suivante : vaudray-joannes-sabourin@bape.gouv.qc.ca.

Toutefois, si vous désirez recevoir l'information relative à chacun des projets d'aires protégées pour lesquels le BAPE mènera une consultation du public, vous pouvez vous inscrire à l'adresse suivante : aires-protegees@bape.gouv.qc.ca.

Dans les deux cas, vous pouvez aussi vous inscrire en téléphonant au (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732.

Les personnes qui désirent obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M^{me} Rosemary Al-Hayek, conseillère en communication, en téléphonant aux numéros ci-haut mentionnés ou par courrier électronique à l'adresse suivante : vaudray-joannes-sabourin@bape.gouv.qc.ca.

– 30 –

SOURCE : M^{me} Rosemary Al-Hayek
Conseillère en communication
(418) 643-7447, poste 531
Sans frais : 1 800 463-4732

Fiche technique jointe

Consultation du public sur les projets de réserves de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès et du lac Sabourin

La description des projets

Les projets présentés par le ministère de l'Environnement visent la création de deux réserves de biodiversité dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, soit celle des lacs Vaudray et Joannès et celle du lac Sabourin.

Selon la documentation soumise par le ministère de l'Environnement pour la consultation du public, la réserve de biodiversité projetée des lacs Vaudray et Joannès est située au sud de la route 117, à environ 30 km à l'est de Rouyn-Noranda. Elle occupe une superficie de 182,7 km², soit la totalité des bassins versants des lacs Vaudray et Joannès.

En octroyant un statut permanent de protection à ce territoire, le ministère de l'Environnement entend protéger des écosystèmes représentatifs de la région où l'on peut observer plusieurs phénomènes d'origine fluvio-glaciaires, notamment un long et sinueux esker (crête étroite de sable et de gravier correspondant au lit d'une rivière qui coulait sous les glaciers) et de nombreux lacs de kettle (dépression en forme de chaudron dans un dépôt fluvio-glaciaire). La forêt occupe près des trois quarts de l'aire protégée. Elle est constituée en majeure partie de peuplements de résineux dont certains ont par endroits plus de 90 ans, ce qui représente un intérêt écologique pour de nombreuses espèces fauniques.

La réserve de biodiversité projetée du lac Sabourin, pour sa part, est située à environ 10 km au sud de Val-d'Or, à l'ouest de la route 117 et au nord de la réserve faunique La Vérendrye. Elle occupe une superficie de 380 km². La conservation de ce territoire vise une portion des habitats d'hiver et d'été de la harde de caribous des bois de Val-d'Or afin d'augmenter sa population. Cette espèce faunique est sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables depuis 1996.

Ces territoires ont actuellement un statut de protection provisoire, à titre de réserve de biodiversité projetée. En vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, les principales activités interdites dans un territoire bénéficiant d'un tel statut sont l'exploitation forestière, minière et hydraulique. Les usages et les droits en vigueur tels que la pêche, la chasse, le piégeage et la villégiature seraient maintenus à certaines conditions.

Enfin, avec la création d'un conseil de conservation et de mise en valeur, le ministère de l'Environnement souhaite que les acteurs locaux et régionaux interviennent directement dans la planification, l'aménagement et la gestion de ces deux aires protégées.

– 30 –

SOURCE : M^{me} Rosemay Al-Hayek
Conseillère en communication
(418) 643-7447, poste 531
Sans frais : 1 800 463-4732